



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

## DECISION DU MAIRE N° d.2022.051

**Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus entre le 20 janvier et le 24 mai 2022, dont le montant ne justifie pas le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants.**

### LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et spécialement l'article L.2122-22 alinéa 4,

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, les articles L.2123-1 et R 2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L. 2125-1 et R 2162 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours,

Vu la délibération du Conseil municipal n° D.2020.05.18 du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article,

Vu l'arrêté municipal n° A.2021.131 du 28 janvier 2021 donnant délégations aux élus,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçu dans le cadre de la délibération n°D.2020.05.18 du 27 mai 2020.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux et des avenants dont le montant ne justifie pas le transfert au contrôle de légalité, conclus dans le cadre de cette délégation entre le 20/01/2022 et le 24/05/2022 est la suivante :

### DECIDE :

- 1) Réalisation d'une fresque artistique sur un mur de l'école maternelle Richard Mique à Versailles. Contrat conclu sans mise en concurrence avec la société QUAI36, domiciliée 34 rue Jean Jacques Rousseau - 93230 Romainville, pour un montant forfaitaire de 39 878 € HT soit 47 853€ TTC. La durée de la prestation est estimée à 3 mois.
- 2) Fourniture de matériaux de construction et de matériels de voirie. Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société Point P. S.A. ayant pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 8 janvier 2023 inclus. Cet avenant est sans impact financier sur l'accord-cadre.
- 3) Fourniture et livraison de gaz propane pour la serre des Gonards. Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société Primagaz ayant pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 4 juin 2023 inclus. L'estimation de la dépense durant cette période de prolongation s'élève à 8 000,00 € HT.
- 4) Travaux de rénovation et renforcement du terrain synthétique T3 de Porchefontaine. Marché négocié sans mise en concurrence conclu avec la société Polytan France, domiciliée 4, rue Hector Servadac - Pôle Jules Verne - CS 69008 - 80440 Glisy, pour un montant de 31 416 euros hors taxes, soit 37 699,20 euros TTC. La durée des travaux est de 19 jours.
- 5) Tierce maintenance applicative du logiciel Soluqiq utilisé par la Direction des Services d'Information et du Numérique. Accord-cadre exécuté par bons de commandes conclu avec la société AB+ Software, domiciliée 137 rue Claude Balbastre - 34000 Montpellier, sans mise en concurrence préalable, pour une durée de 4 ans à compter de la notification du contrat. Cet accord-cadre est conclu avec un montant minimum fixé à 5 320 € HT soit 6 384 € TTC et un montant maximum de 90 000 € HT soit 108 000 € TTC pour sa durée totale.
- 6) Tierce maintenance applicative du logiciel Locasyst utilisé pour par les services techniques de la Ville. Accord-cadre exécuté par bons de commandes conclu avec la société Progisoftware, domiciliée 37 rue du Général Leclerc - 92130 Issy-Les-Moulineaux, sans mise en concurrence préalable, pour une durée de 46 mois à compter de la notification du contrat. Cet accord-cadre

est conclu avec un montant minimum fixé à 693,27 € HT soit 831,92 € TTC et un montant maximum de 40 000 € HT soit 48 000 € TTC pour sa durée totale.

- 7) Fourniture et livraison de supports musicaux et de supports DVD, avec prestations annexes, pour les services des Villes de Versailles et de Viroflay (2 lots) - Lot n°1 : supports musicaux (CD, disques vinyles, ...) et prestations annexes - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu avec la société RDM VIDEO, domiciliée 125-127 bvd Gambetta - 95110 - Sannois, suite à une procédure adaptée, pour une durée de 4 ans à compter de la notification du contrat. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum, mais avec un seuil maximum fixé à 48 500 € HT soit 58 200 € TTC pour sa durée totale. Répartition du montant maximum par membres du groupement de commandes : Ville de Versailles = 40 000 € HT ; Ville de Viroflay = 8 500 € HT.
- 8) Réalisation d'une fresque artistique dans l'escalier du bâtiment de l'ancienne poste (le Phare) pour la deuxième édition de la BAP (Biennale d'Architecture et du Paysage) et ayant vocation à perdurer après les travaux de rénovation du bâtiment. Accord-cadre conclu sans mise en concurrence avec la société QUAI 36 Production, domiciliée 34, rue Jean-Jacques Rousseau – 93230 Romainville. Ce marché est composé d'une tranche ferme portant sur la réalisation de la fresque et son transfert de propriété à la ville et s'élevant au montant forfaitaire de 73 001,88 € HT, et d'une tranche conditionnelle portant sur la restauration potentielle de la fresque après travaux de rénovation du bâtiment et assortie d'un montant maximum de 10 331,45 € HT. La durée du chantier est estimée à 2 mois.
- 9) Travaux de retrait de matériaux contenant de l'amiante et de pose de revêtements de sols souples à l'école maternelle Pierre Corneille de Versailles. Avenant n°1 au marché conclu avec la société KLC DESAMIANTAGE pour le lot 1 relatif aux travaux de retrait des matériaux contenant de l'amiante ayant pour objet la modification de l'ordre des tranches optionnelles 1 et 2. Cet avenant n'implique aucune modification du montant ni du délai du marché.
- 10) Travaux de retrait de matériaux contenant de l'amiante et de pose de revêtements de sols souples à l'école maternelle Pierre Corneille de Versailles. Avenant n°1 au marché conclu avec la société SCHANG pour le lot 2 relatif aux travaux de pose de revêtements de sols ayant pour objet la modification de l'ordre des tranches optionnelles 1 et 2. Cet avenant n'implique aucune modification du montant ni du délai du marché.
- 11) Fourniture et livraison d'articles textiles pour divers services des villes de Versailles et Viroflay. Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société GRANJARD ayant pour objet l'augmentation des prix du bordereau des prix en moyenne de 28%. Le montant maximum de 70 000 € HT reste inchangé. Le présent avenant est conclu pour une durée d'un an avec une clause de revoyure en mars 2023.
- 12) Tierce maintenance applicative du logiciel Concerto. Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société ARPEGE, domiciliée 13 rue de la Loire - BP23619 - 77230 Saint-Sébastien ayant pour objet l'augmentation de la maintenance annuelle suite à l'ajout de maintenance de modules et d'abonnements annuels. La maintenance annuelle passe de 11 766,36 € HT à 14 062,36 € HT soit 16 874,83 € TTC. Le montant maximum de 200 000 € HT reste inchangé.
- 13) Refonte du site internet de la Ville et du CCAS de Versailles, [www.versailles.fr](http://www.versailles.fr) : acquisition, mise en œuvre, formation, hébergement et TMA webmastering, d'une solution web - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Artifica, domiciliée 2 rue du Repos - 75020 Paris, suite à une procédure adaptée pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum, mais pour un seuil maximum fixé à 213 900 € HT soit 256 680 € TTC pour sa durée totale.
- 14) Travaux de rénovation et de mise en conformité d'un monte-charge du centre technique municipal passé avec la société ALMA, domiciliée Zac du petit Marais - 7/9, rue des Amériques - BP 75 - 94370 Sucy-en Brie, pour un montant global et forfaitaire de 49 995,00 € HT, soit 59 994,00 € TTC et pour une durée de 3 mois à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de démarrage.
- 15) Acquisition d'un logiciel de gestion des assemblées. Avenant n°2 à l'accord-cadre conclu avec la société DIGITECH ayant pour objet l'ajout des imputations comptables du CCAS de Versailles et de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc. Le montant maximum de 102 000 € HT soit 122 400 € TTC reste inchangé.
- 16) Travaux de rénovation du clos et couvert de la façade et la chapelle de l'église Notre Dame de Versailles - Lot menuiserie bois-Peinture. Marché conclu avec la société ASSELIN domiciliée 10 boulevard Auguste Rodin BP95 79102 Thouars suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence et pour un montant global et forfaitaire de 132 600,71 € HT soit 159 120,85 € TTC (121 800,14 € HT pour la tranche ferme et 10 800,57 € HT pour la tranche optionnelle). La durée du chantier est estimée à 13 mois pour la tranche ferme et 11 mois pour la tranche optionnelle.

- 17) Fourniture de bulbes automnales et estivales. Avenant au marché conclu avec la société VERVER Export ayant pour objet sa prolongation pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 24 avril 2023. Le seuil maximum du marché est augmenté à 150 000 € HT (soit 22 000€ HT en plus).
- 18) Fourniture de matériel de reprographie et maintenance - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société CERTA, domiciliée 189 rue d'Aubervilliers - 75018 Paris suite à une procédure adaptée, pour une durée de 4 ans à compter de la notification du contrat. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 89 000,00 € HT pour la durée totale du marché.
- 19) Solution de vote électronique - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société ELECTION EUROPE domiciliée 1 boulevard Haussmann suite à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, pour une durée globale allant de date de notification jusqu'à la dernière action inscrite au calendrier. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC. Le contrat a pour objet de fournir les prestations nécessaires à la préparation et au déroulement des élections professionnelles 2022, organisées par la Ville de Versailles et la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.
- 20) Tierce Maintenance Applicative (TMA) du logiciel GEODP utilisé par la direction de l'urbanisme, de l'architecture, de l'habitat, du commerce et du tourisme, la direction de la sécurité de la ville de Versailles et par la pépinière d'entreprises de la CA VGP - avenant n°2 ayant pour objet le transfert du marché à la sté SOGELINK suite à fusion.

*Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.*